
Communiqué News Release

2-3381

LE CANADA, LE QUÉBEC ET LES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC SIGNENT UNE ENTENTE-CADRE EN MATIÈRE D'AIDE AU REVENU

Québec, Québec (le 6 juillet 2010) – L'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits, M. Pierre Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, et Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), ont annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente-cadre tripartite visant à améliorer l'administration de l'aide au revenu dans les Premières nations vivant au Québec.

« Je suis heureux que nous ayons convenu de travailler ensemble afin de trouver des solutions aux défis liés à l'aide au revenu des Premières nations, a déclaré le ministre Strahl. Stimuler la croissance économique des collectivités des Premières nations tout en favorisant la participation au marché du travail et à la vie communautaire est la bonne marche à suivre. »

« Cette entente est issue des treize engagements du gouvernement du Québec et particulièrement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pris dans le cadre du Forum socioéconomique des Premières Nations. Nous sommes fiers de signer cette entente qui permettra de poursuivre les actions en matière de solidarité et d'inclusion sociale des Autochtones », a indiqué le ministre québécois responsable des Affaires autochtones, M. Pierre Corbeil.

« Cette entente est importante puisqu'elle permettra la mise en place d'un processus officiel afin d'éliminer les facteurs récurrents d'irritation auxquels font face les responsables de la sécurité du revenu ou du développement social dans chacune de nos communautés. Devant la multitude de conflits relatifs à la compétence, fédérale ou provinciale, qui nuisent à notre développement, cette entente est certainement une très bonne nouvelle », a déclaré le chef de l'APNQL, M. Ghislain Picard.

L'entente-cadre établit les bases du partenariat entre les signataires et elle est fort prometteuse pour l'ensemble des parties. En effet, la coopération tripartite visée par l'entente permet d'explorer des pistes de solutions quant à l'administration et la prestation des services d'aide au revenu dans les communautés. La mise en œuvre de ces solutions pourrait permettre aux communautés des Premières nations d'améliorer leurs services d'intégration socioprofessionnelle aux bénéficiaires de l'aide au revenu grâce à un meilleur encadrement administratif et professionnel.

L'entente-cadre donne un caractère officiel à la relation établie entre les parties grâce à la création d'un comité tripartite. Ce dernier sera chargé de proposer des solutions aux problèmes associés à l'administration et à la prestation de l'aide au revenu et de recourir à des mesures actives dans les communautés du Québec.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

Cabinet du ministre

Cabinet de l'honorable Chuck Strahl
Attaché de presse
819-997-0002

Relations avec les médias

Affaires indiennes et du Nord Canada
819-953-1160

Cabinet du ministre des Affaires autochtones et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

Hélène Sauvageau
Attachée de presse
418-646-9131

Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador

Éric Cardinal
Conseiller aux communications
450-638-5159 / cellulaire: 514-258-2315

Vous pouvez recevoir toutes nos nouvelles et nos mises à jour médiatiques automatiquement. Visitez notre [Fil RSS de la salle des médias](#) pour obtenir plus d'information, ou pour vous y inscrire.

Québec 



Canada 